

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965, mettant fin à la II^e République du Dahomey ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
- Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ;
- VU les nécessités de service,

D E C R E T E :

Article 1er - Le Capitaine OHOUENS Barthélémy est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Conseiller Technique Militaire du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Janvier 1966

par le Président de la République

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,

Soglo

N. SOGLO

Soglo
Ch. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - DGN 2 - EM-FAD 4 - SGG 4
MISDN 2 - Intéressé 1 - DAI 2 -
DGF-DB-CF-DC-SF 10 - Trésor 4 -
JORD 1.